

Séance du 10 décembre 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 4 décembre 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Aguerre à Mme Castel, Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Candillier à M. Arcouet.

ABSENT : M. Ugalde.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Madame CASTEL présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEM ET DIVERS ORGANISMES – Syndicat mixte du Musée basque et de l'histoire de Bayonne – Rapport d'activité 2014.

En application de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, le président du syndicat mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne a adressé aux communes membres le rapport d'activité pour l'année 2014.

Le présent document de synthèse s'accompagne d'un bilan annexé détaillant les différentes actions menées par le musée en 2014 (conservation, récolement, expositions, médiation ...) et ayant fait l'objet d'une présentation au comité syndical le 25 février 2015.

En matière de fréquentation, l'année 2014 a enregistré une légère diminution de 2 % des visiteurs pour un total de 37 602 entrées (contre 38 500 en 2013) fortement liée aux conditions climatiques exceptionnelles durant septembre et octobre 2014, le reste de l'année restant stable. La part du nombre d'entrées exonérées (21 643 entrées) représente 58 % des usagers du Musée Basque. Ce ratio visites payantes/gratuites est très satisfaisant car il témoigne du dynamisme du musée et la volonté de favoriser l'accès à la culture pour tous. En effet, au-delà de l'accès gratuit au jeune public, une

programmation culturelle diversifiée en partenariat avec le tissu associatif local permet d'assister à des conférences, des présentations,... Par ailleurs, si on constate une diminution légère d'une part des recettes attendues liée aux droits d'entrée, elles sont cependant compensées par l'augmentation de 20 % des ventes en boutique et des visites guidées cette même année.

La programmation culturelle, quant à elle, a été fortement marquée en 2014 par les commémorations nationales ; ainsi 4 expositions temporaires ont été présentées dans différents espaces du musée :

- jusqu'au 2 mars : « Un rêve néogothique, la cathédrale de Bayonne » ;
- 21/23 février : « Commémoration du combat de la Sapho et de la mort du commandant Ripaud de Montaudevert » ;
- 11 avril – 31 août : « L'ombre de l'Empereur ou la guerre oubliée, Bayonne 1814 » ;
- 25 octobre – 22 mars 2015 : « La Grande Guerre, Bayonne et le Pays Basque ».

Par ailleurs, le musée a valorisé ses collections hors les murs en prêtant des œuvres pour 7 expositions organisées par des musées partenaires en France ou à l'étranger, dont celle organisée au Salon International de la Gravure de Bilbao en novembre 2014.

Il est à noter en outre la programmation de plus d'une centaine de manifestations (conférences, tables rondes, concerts) organisées par la mise à disposition de salles à titre gratuit pour les associations ou payante (pour les sociétés ayant loué l'espace) ainsi que 9 expositions de photographies, thématiques et artistiques en salle Xokoa (accès gratuit et libre au rez-de-chaussée).

Le service des publics a pour sa part continué d'enrichir son offre culturelle et pédagogique pour le monde scolaire, mais aussi pour le temps des loisirs ou pour des publics spécifiques.

Au niveau des jeunes publics, 5 630 jeunes de 0 à 18 ans ont été accueillis au musée. Si 83 % de ces jeunes sont des scolaires, toutes les formules d'accueil ont connu une hausse de l'ordre de 20 à 30 %. Il est à noter que la mise en place de nouvelles animations hors temps scolaire a permis une augmentation de 51 % de ce type de fréquentation.

Enfin, en 2014 de nouveaux outils ont vu le jour : d'une part, un référentiel pour les professionnels du guidage leur indiquant les axes principaux du parcours de visite et les possibles pistes de développement, et d'autre part, un guide pour les visiteurs anglophones proposé à l'accueil du musée. Les permanences de visites guidées, les mardis et jeudi ainsi que les 1^{ers} dimanches du mois pendant toute l'année, ont continué à être organisées en 2014 et leur succès est confirmé.

S'agissant des collections, le Musée Basque et de l'histoire de Bayonne dispose de 70 000 objets, soumis aux procédures d'inventaire, informatisation, numérisation... Ainsi, dans le cadre de l'obligation du récolement décennal 2004-2014 en tant que « musée de France », 6 601 objets ont été récolés en 2014, portant le récolement total à 27 673 objets soit près de 42 % des collections et plaçant ainsi le Musée Basque dans la moyenne haute des musées aquitains.

Une série d'œuvres (affiches, statuettes, maquettes) ont été restaurées en 2014 pour l'exposition « La Grande Guerre, Bayonne et le Pays Basque », mais c'est surtout l'intervention sur les lapidaires, après les études, prélèvements et aménagement des

réserves dédiées, qui a été la priorité des restaurations des collections du musée avec le début des bains de dessalement qui se poursuivra jusqu'en 2016.

Au 31 décembre 2014, le personnel du musée est composé de 22 agents (et un CUI) : un directeur, 2 agents au service administratif, 2 agents au service technique, 6 agents au pôle conservation et patrimoine, 2 agents au service des publics, et 9 agents sur le site Dagourette.

Le compte administratif adopté le 25 février 2015 fait apparaître un résultat cumulé positif de fonctionnement (125 836,65 €), et un résultat cumulé positif d'investissement (71 318,41 €). Le résultat net de clôture (investissement + fonctionnement) dégagé par le compte administratif est ainsi de 189 910,91 €. Le résultat cumulé (investissement + fonctionnement + restes à réaliser) est de 84 069 €.

Le total des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 1 285 873,27 €, en très légère progression de 0,2 % par rapport à l'exercice précédent (1 283 348 €).

Les postes principaux de dépenses concernent :

- les charges de personnel (70 % des dépenses réelles): 893 442 € (en diminution par rapport à 2013).
- les charges à caractère général (28,47 % des dépenses) : 366 147,84 € (- 9 % par rapport à 2013 par une meilleure optimisation dépenses et marchés), comprennent notamment les postes suivants :
 - les fluides (électricité, chauffage, eau) des 2 bâtiments : 143 920 €
 - les assurances : 37 075 €
 - le nettoyage des locaux : 37 630 €
 - la maintenance : 14 922 €
 - la redevance pour l'externalisation informatique et divers hébergements : 13 374 €

Les dépenses liées au fonctionnement des expositions permanentes et des expositions temporaires (*Rêve Néogothique, Bayonne 1814, La Grande Guerre*) atteignent au total un montant de 54 958 €.

Les recettes de fonctionnement représentent 1 401 710 €. Elles proviennent pour l'essentiel (87 %) des contributions des collectivités membres, à hauteur de 1 185 240 € (Ville de Bayonne : 474 096 € ; Agglomération Côte Basque-Adour : 355 572 € ; Conseil général des Pyrénées-Atlantiques : 355 572 €).

Les autres recettes liées à l'exploitation du musée (142 463 €) comprennent notamment : la billetterie (97 409 €, soit : 7 %), les ventes en boutique (en augmentation par rapport à 2013), les visites guidées, les locations de salles (en diminution).

Enfin, il est à noter les subventions de la Direction régionale des affaires culturelles Aquitaine (4 000 € pour l'aide au récolement), du GIP Mission Centenaire (1 500 €), et le remboursement sur rémunération du personnel.

La balance générale du compte administratif 2014 est jointe au présent rapport.

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance du présent rapport qui n'appelle pas de vote.

Ont signé au registre les membres présents.